

Règlement de la course

Article 1 : organisation

L'épreuve « Trail du Facteur » est organisée par l'Ac Gigouzac/St-Germain dont le siège social est à Gigouzac. Elle peut être modifiée ou supprimée si l'organisation le juge nécessaire (cas de force majeure, météo,)

Article 2 : assurance

L'organisation souscrit uniquement une assurance responsabilité civile d'organisateur.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties assurances liées à leur licence.

Les non licenciés devront faire jouer leur assurance à titre personnel (responsabilité civile vie privée et ou contrat prévoyance).

Article 3 : déroulement des épreuves

Epreuves individuelles 25 km, 13 km et 8km chronométrées avec un système de puce à accrocher à la chaussure, par la société CHRONO-START, avec classement à l'arrivée, 13 km comptant au challenge vert de l'A.D.C.P.H.S.

Article 4 : les concurrents

Chaque participant devra fournir obligatoirement soit une licence FFA/FFTRI/FSCF/FSGT ou UFOLEP en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, conformément à la réglementation des courses hors stade et à l'article L231-3 du code du sport. Aucune décharge de responsabilité ni attestation sur l'honneur ne sera acceptée.

Matériel autorisé : bâtons

Matériel conseillé : porte bidon ou « camel back »

Article 5 : contrôle des passages

Plusieurs points de contrôle seront dispersés sur le parcours, si un concurrent n'est pas pointé sur un PC, il pourra continuer la course mais ne sera pas classé.

Article 6 : abandon

Tout participant ayant abandonné a pour obligation de prévenir l'organisation et de remettre son dossard.

Article 7 : inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire en ligne avec paiement sécurisé sur www.traildufacteur.fr -Chrono-start- (les frais sont à la charge du coureur) ; par courrier (Sylvie Bach, 203 route de Brouelles - Les Carrières 46090 Maxou) ou chez Sport 2000 Cahors le samedi 27 avril de 9h à 12h.

Départ 9h : 25 km : 12 € (14 € le jour de la course)

Départ 9h30 : 13 km : 8 € (10 € le jour de la course)

Départ 10h : 8 km : 8 € (10 € le jour de la course)

Départ 10h05 : randonnées pédestre et nordique : 5 € (pas de majoration le jour de la course)

Départ 11h : courses enfants : gratuit

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf en cas d'accident ou d'impossibilité médicale justifiée par un médecin (fournir un certificat médical de non aptitude).

Article 8 : retrait des dossards

Le retrait des dossards est possible à Sport 2000 Cahors le samedi 27 avril de 9h à 12h et sur site le jour de la course à partir de 8h.

Article 9 : sécurité

Le parcours sera sécurisé par le comité départemental, un poste de secours sera situé au point départ et arrivée.

A chaque intersection de route, sera présent au minimum un signaleur pour avertir les véhicules.

LES CHIENS NE SONT PAS ACCEPTÉS

Article 10 : récompenses

Les 5 premiers au scratch et le premier de chaque catégorie pour les trois circuits (Homme et Femme). Pas de cumul pour les récompenses.

Article 11 : catégories

Sur le 25 km : ouvert à partir des juniors (2001 et 2000)

Sur le 13 km : ouvert à partir des cadets (2003 et 2002)

Sur le 8 km : ouvert à partir des cadets (2003 et 2002)

Article 12 : protection de la vie privée et droit à l'image

Les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin seront exploitées au moyen de fichier informatique dont les données leur sont accessibles et modifiables. Sur demande, les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donnant lieu à diffusion, les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de l'épreuve. Par ailleurs, les participants autorisent, à titre gracieux, la reproduction de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 ans.

Article 13 : environnement

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours.

Les déchets pourront être jetés aux différents postes de ravitaillement.

Règlement

Tout concurrent, de par sa participation à l'épreuve, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.

BONNE COURSE !